

Inscriptions dans les écoles publiques Templeuvoises

Pour pouvoir inscrire votre enfant dans une école publique de Templeuve-en-Pévèle, vous devez impérativement contacter la mairie :

Contact :

Madame Fanny Vanmeenen

Courriel: fvanmeenen@ville-templeuve.fr

☎ 03.20.64.65.66

Transmettre par courriel ou sur Rdv en mairie :

- le dossier d'inscription
- copie du livret de famille
- copie d'un justificatif de domicile récent à votre nom
- copie du jugement en cas de divorce ou séparation

Pour l'année scolaire 2018-2019, peuvent être inscrits les enfants nés jusqu'au 31 décembre 2015, les enfants étant accueillis à trois ans à l'école maternelle.

Pour les enfants de moins de trois ans, **seule la directrice** du groupe scolaire pourra valider l'inscription.

***La mairie vous remettra un certificat d'inscription
qui vous permettra de procéder à l'inscription définitive
de votre enfant à l'école.***

En cas de demande de dérogation de secteur scolaire, il vous appartient de nous transmettre en plus du dossier d'inscription, des documents supplémentaires, par exemple : pour une nourrice une attestation de garde de l'enfant signée par elle ainsi qu'un justificatif de domicile à son nom sur la commune.

En complément de ce certificat d'inscription,
vous devrez communiquer
à la Direction de l'école :

Pour une première scolarisation :

- le livret de famille,
- un justificatif de domicile,
- le certificat d'affectation transmis par la Mairie.

Pour l'inscription d'un enfant déjà scolarisé dans une autre école :

- un certificat de radiation établi par l'établissement quitté.

Coordonnées des directrices :

- **Groupe scolaire Jules Verne**
- **Madame FRONTINI, rue Chateaubriand**
 - **03.20.64.56.79**
- **Groupe scolaire Marie Navart**
- **Madame GAGNERIE, rue de la Passementerie**
 - **03.20.33.82.59**
- **Inscriptions à l'école privée**
- **Il vous appartient de prendre contact avec :**
 - **Le groupe scolaire Saint Martin**
 - **Madame TURCK, rue Delattre**
 - **03.20.59.30.94**